



PROCÈS-VERBAL

MAI 2021

Le 28 avril 2021 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 3 mai 2021 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à huis clos à la grande salle municipale, le lundi 3 mai 2021 à 19 heures 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : madame Linda Paré, conseillère, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau, et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

SONT ABSENTS : madame Dominique Bernard.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire à huis clos ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 6 avril 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
 - Soumissions pour le calcium, offre pour les prochaines années ;
 - Soumission pour une pompe pour les eaux usées du Centre de Plein-Air ;
 - Résumé de début de la saison 2021 – Centre Plein-Air ;
 - Demande du Centre Plein-Air ;

- Demande reçue pour le déneigement de la route Marceau ;
 - Inscription pour la formation de PR ;
 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;
6. Demande de subvention (dons) ;
 - Renouvellement d'adhésion au Centre d'Entraide ;
 7. Rapports des employés et organismes ;
 8. Discussions diverses :
 - Présentation des rapports financiers consolidés pour l'année 2020, résolution d'acceptation ;
 - Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes pour le programme de RECYC-QUÉBEC ;
 - Avis de motion : Projet de loi n°67 ;
 - Projet distribution d'arbres ;
 - Demande de dérogation mineure, recommandation du comité d'urbanisme ;
 9. Varia ;
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-05-2021

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

Une copie du procès-verbal du 6 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-05-2021

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu un résumé de début de la saison 2021 du Centre Plein-Air. La saison s'annonce fort prometteuse. À ce jour, il n'y aura pas de service de restauration.

Résolution : 03-05-2021 (Achat de chlorure de calcium liquide et en flocons)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de faire l'achat de 16,000 litres de chlorure de calcium liquide à l'entreprise Transport Adrien Roy & Filles au coût de 0,362 \$/litre, pour un total de 6,659.35\$, taxes incluses et comprenant le produit, le matériel, le transport et l'épandage, et de faire l'achat de 4 palettes de 35 sacs de chlorure de calcium en flocons à l'entreprise Warwick, au coût de 4454.13\$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-05-2021 (Contrat de chlorure de calcium liquide pour l'année 2022 et 2023)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transport Adrien Roy & Filles inc. propose à la municipalité de renouveler le contrat d'achat de chlorure de calcium liquide pour l'année 2022 au même taux que 2021 soit 0.362 \$ du litre, et 2023 au taux de 0.366 \$ du litre. Que ces taux comprennent le produit, le matériel, le transport et l'épandage ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Transport Adrien & Filles et de renouveler le contrat d'achat de chlorure de calcium (densité 35%) au taux de 0,362 \$ du litre pour l'année 2022, et au taux de 0,366 \$ du litre pour l'année 2023. Ce taux comprend le produit, le matériel, le transport et l'épandage, les taxes sont en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-05-2021 (Soumission pour une pompe pour les eaux usées du Centre de Plein-Air)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission de REM au coût de 744.47\$, taxes incluses pour l'achat d'une pompe de rechange pour les eaux usées du Centre Plein-Air. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-05-2021 (Demande du Centre Plein-Air)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter la demande du Centre Plein-Air, qui demande 8 voyages de gravier 0 3/4. Le Centre Plein-Air paiera le transport. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-05-2021 (Demande reçue pour le déneigement de la route Marceau)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de refuser la demande de déneigement de la route Marceau. Le déneigement de cette route n'est pas prévu pour l'année 2021-2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-05-2021 (Inscriptions pour la formation de PR)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'inscrire Mme Julie-Pier Langlois et Mme Sabrina Daoust à la formation de premiers-

répondants du mois de mai. Le kilométrage sera remboursé au coût de 0,40\$/km, les repas seront payés, et il y aura une compensation de 15\$/heure pour la formation. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-05-2021 (Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie)

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité du genre ou de l'expression du genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, et de souligner cette journée en tant que telle. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 10-05-2021 (Renouvellement d'adhésion au centre d'entraide)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de renouveler la carte de membre municipal, pour l'année 2021, du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny. Coût : 100,00 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Aucun compte rendu d'employé.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Un avis de motion est donné pour le projet de loi n°67.

Nous attendons une confirmation sur le nombre d'arbres à recevoir. La distribution se fera le 29 mai, dans la cour de la salle municipale, ou dans la salle en cas de pluie. Il y aura une limite de deux arbres donnés par habitation.

Résolution : 11-05-2021 (Acceptation du rapport financier 2020)

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. a procédé à la vérification des livres comptables de la municipalité pour l'année financière 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie abrégée du rapport financier consolidé 2020, avec présentation graphique, a été remise à chaque membre du conseil pour lecture ;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy de la firme comptable Lemieux Nolet, comptable agréée S.E.N.C.R.L., a présenté et expliqué le rapport financier 2020 et les graphiques par visioconférence lors de la séance de travail du 28 avril 2021 ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal acceptent le rapport financier consolidé 2020 tel que déposé et présenté par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Échemin. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-05-2021 (Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes du programme Recyc-Québec)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de mandater la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Échemin, comme vérificateur externe pour la reddition des comptes du programme RECYC-QUÉBEC 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-05-2021 (Demande de dérogation mineure)

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Auger a fait une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour le lot 6 015 878, Rang St-Jean, qui vise à permettre la construction d'une résidence secondaire d'une hauteur de 3,96 mètres, à moins de 150 mètres d'un chemin public, et ayant une largeur de 3,66 mètres (12'), une profondeur de 5,49 mètres (16') ainsi qu'une superficie de plancher de 26,8 mètres carrés (288pi²) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no 02-90, article 5.2.3, stipule que tout bâtiment résidentiel situé à moins de 150 mètres d'un chemin public doit avoir une superficie minimale de 40 mètres carrés (430 pi²) ainsi qu'une façade et une profondeur minimale de 6 mètres (19,6'). De plus, dans cette zone, la hauteur minimale d'un bâtiment principal est de 5 mètres (16,4') ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de M. Auger ne respecte pas la réglementation de zonage seulement du fait qu'il ne veut pas bâtir la grandeur recommandée par le règlement no 2-90, article 5.2.3 et que le règlement ne cause aucun préjudice sérieux au demandeur. Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent aux membres du conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure telle que déposée étant donné que le demandeur a la grandeur de terrain nécessaire pour respecter la réglementation ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'appuyer le conseil consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure, telle que déposée par le demandeur pour le lot 6 015 878. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Mme Linda Paré demande si nous avons fait la demande d'emploi d'été auprès du gouvernement. Elle demande aussi si nous pouvons la transférer au Centre de Plein-Air. Elle demande à ce qu'on voit bientôt à afficher le poste qu'on aura déterminé.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Résolution : 14-05-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 89,630.90 \$, soient payés, et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public. Aucune question.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 15-05-2021 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le 18 mai 2021, séance extraordinaire du conseil à 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à huis clos à la grande salle municipale, le mardi 18 mai 2021 à 18 heures 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau, et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correspondance :
 - Projet développement résidentiel – Offre de services ;
 - Désistement pour la formation P.R. du mois de mai ;
 - Démission au siège #2 ;
4. Discussion diverses
 - Suivi des soumissions pour la construction d'un garage municipal ;
 - Terrain de jeux 2021 ;
5. Levée de la séance.

Résolution : 16-05-2021

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. CORRESPONDANCE

Résolution : 17-05-2021 (Projet développement résidentiel – Offre de services)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'étude préliminaire pour un futur développement résidentiel. L'estimation préliminaire des honoraires est de 5,000\$, pour l'étude préliminaire et l'estimation des coûts du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Il y a eu un désistement pour la formation de P.R. du mois de mai. Mme Sabrina Daoust opte pour la formation qui sera donnée cet automne.

Il y a eu la démission du conseiller au siège numéro deux, le 3 mars dernier. Le siège est donc vacant.

4. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 18-05-2021 (Suivi des soumissions pour la construction d'un garage municipal)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de n'accepter aucune des soumissions déposées concernant la construction d'un garage municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Il est discuté de faire un sondage pour le terrain de jeux 2021. Les sondages seront distribués le jeudi 19 mai, et s'il y a intérêt, nous enverrons l'affichage de poste.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 19-05-2021 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
